



# Programme de formation

## Le contrôle budgétaire des collectivités territoriales

08/09/2022

Prix INTER : à partir de 400,00 € net de TVA

Durée : 0 jours soit 14 heures

Public : tout agent concerné

Prérequis : aucun

### Objectifs :

- comprendre le sens de la démarche du contrôle budgétaire
- maîtriser les principes fondamentaux du contrôle budgétaire
- appréhender les points particuliers

### Programme :

*Le contrôle budgétaire a pour but d'assurer le respect des règles applicables en matière d'élaboration, d'adoption et d'exécution des budgets des collectivités locales et leurs établissements publics.*

Il est exercé de manière exclusive par le préfet, aux termes des dispositions des articles L.1612-1 à L1612-20 du code général des collectivités locales (CGCT) et de l'article 72 de la constitution, en liaison avec les chambres régionales des comptes.

### **1- Le sens de la démarche : pourquoi le contrôle budgétaire ?**

Assurer le respect des règles applicables à l'élaboration, l'adoption et l'exécution des budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Les limites du contrôle budgétaire : un contrôle budgétaire, pas un contrôle d'opportunité (électeurs au vu des rapports CRC ou Cour des Comptes) mais un contrôle de soutenabilité de la programmation budgétaire et la qualité de la comptabilité budgétaire ;

Quatre points : la date d'adoption et de transmission du budget ; l'équilibre réel du budget ; la date de vote, l'équilibre et le rejet éventuel du compte administratif ; l'inscription et le mandatement d'office des dépenses obligatoires ;

Conséquences de la saisine de la chambre régionale des comptes.

### **2- Les 6 grands principes budgétaires**

Annualité : principe et application dans le cadre de la GBCP (gestion en AE-AP/CP) ;

Unité ;

Universalité ;

Spécialité ;

Sincérité : distinction sincérité budgétaire et sincérité comptable ;

Équilibre : les règles d'équilibre : explications théoriques et cas pratiques.

### **3- Les points particuliers**

### **CUMEO**

2 place Alexandre Farnèse 84000 Avignon Tél : 0427043141 – Email : [contact@cumeo.fr](mailto:contact@cumeo.fr) Site internet: [www.cumeo.fr](http://www.cumeo.fr)  
SIRET : 53368891700020 Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93840322984 auprès du préfet de la région PACA

## Programme de formation

Le contrôle des budgets rectificatifs (ex-décisions modificatives) ;  
Les emprunts dans le budget : prise en compte et couverture ;  
Les annexes ;  
La cohérence Compte Administratif /Compte de Gestion.

### Formateur référent :

M. Jacques-Marie Planchin, Consultant formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), gérant de Cumeo et ancien officier du corps technique et administratif du service de santé des armées

### Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;  
Apport des connaissances : support interactif appuyé par la présentation orale d'un formateur, vidéos, activités pour la résolution de problèmes et des médias variés.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous prions de prendre contact avec [notre référent handicap](#).

### Moyens et supports pédagogiques :

Support interactif appuyé par la présentation orale d'un formateur

Vidéos

Quiz interactifs

Forum de discussion

Espace de partage avec les stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

### Modalités d'évaluation et de suivi :

Délai d'accès de 24h

Inscription après avis du responsable de formation (si concerné)

L'évaluation se fera tout au long de la formation

Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation est mis à disposition